



2019
LES ACTIONS DE FORMATION ANFH : MODE D'EMPLOI



NOUS CONTACTER
par picardie@anfh.fr

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

LE FINANCEMENT

AFR
ACTION DE FORMATION
RÉGIONALE
ET LAUREAT
APPEL À PROJET TALENTS
PARTAGES

L'ensemble des frais (pédagogie, déplacement et hébergement) est pris en charge par l'ANFH sur son budget régional.

AFN DPCM
ACTION DE FORMATION
NATIONALE POUR LE
PERSONNEL MÉDICAL

L'ensemble des frais (pédagogie, déplacement et hébergement) est pris en charge sur les fonds mutualisés nationaux DPCM

AFC
ACTION DE FORMATION
COORDONNÉE

L'ensemble des frais (pédagogie, déplacement et hébergement) est pris en charge sur les plans de formation des établissements concernés. Les coûts pédagogiques sont imputés par l'ANFH au prorata du nombre d'agents participants, il est donc essentiel que les engagements d'inscription soient respectés pour éviter les surcoûts aux autres établissements participants.

NOS ACTIONS SONT ORGANISÉES SOUS RÉSERVE D'UN NOMBRE SUFFISANT DE PARTICIPANTS.

L'INSCRIPTION

ENVOYEZ VOS RECENSEMENTS DE BESOIN DE FORMATION À LA DÉLÉGATION RÉGIONALE VIA LA FICHE D'INSCRIPTION OU UN TABLEAU FOURNI PAR L'ANFH AVANT LA DATE LIMITE DU 05 NOVEMBRE 2018.

Pour les AFR et les LAUREATS

Il est important de respecter cette date limite d'inscription : toute demande arrivée hors délai sera refusée.

Pour les AFC

Nous faisons un recensement le plus exhaustif possible de vos besoins en fin d'année afin d'être en capacité de vous proposer des sessions dès le premier semestre de l'année suivante. Néanmoins, vous pouvez nous solliciter tout au long de l'année pour inscrire dans votre plan de formation des actions de notre offre régionale.

À RETENIR >
Date limite du recueil des inscriptions
5 novembre 2018



PARTICULARITÉ POUR LE PERSONNEL MÉDICAL

Le personnel médical peut participer aux AFR/AFC que nous proposons et qui leur sont ouvertes mais les modalités de financement sont à étudier avec la délégation dans la mesure où nous ne disposons pas de fonds mutualisés régionaux.

DEUX SOLUTIONS DE PRISE EN CHARGE :

- Sur le plan de formation du DPCM de l'établissement N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.
- Sur les fonds mutualisés nationaux selon des critères spécifiques

Découvrez l'ensemble des formations sur notre web-catalogue !



[www.anfh.fr/
picardie/actualites-
et-agenda-regional/
le-plan-d-actions-
regionales-par-2019](http://www.anfh.fr/picardie/actualites-et-agenda-regional/le-plan-d-actions-regionales-par-2019)

L'ANFH SOUTIENT LES ACTEURS EN CHARGE DE L'ACHAT DE FORMATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FPH

CENTRALE ACHAT

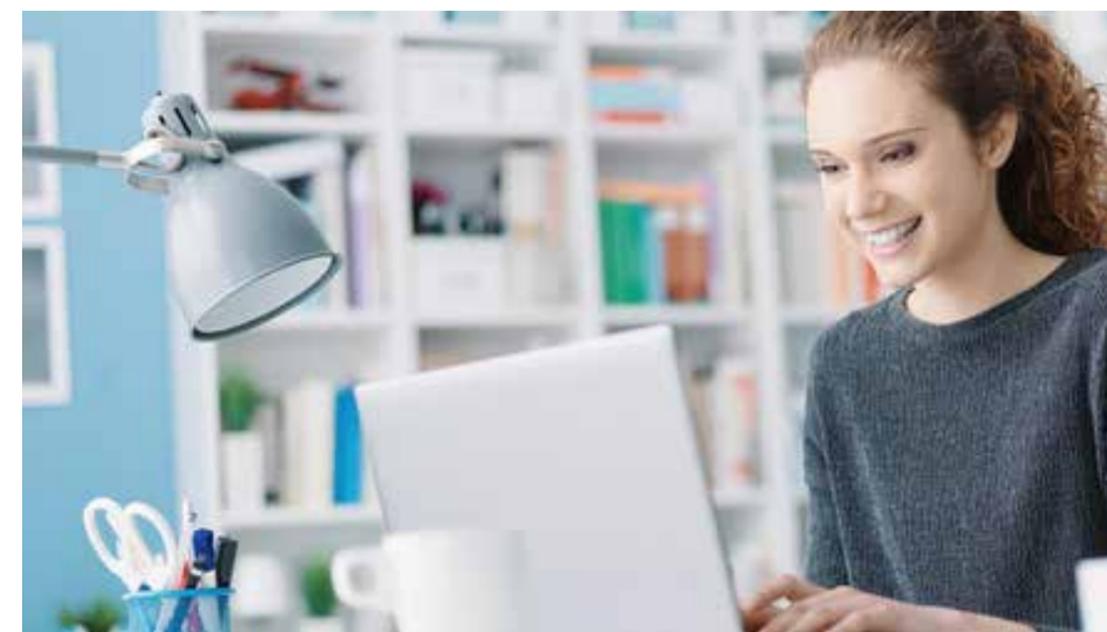
POUR VOUS DISPENSER DES PROCÉDURES D'ACHAT

La fonction de Centrale d'achat libère les établissements de leur obligation de mise en concurrence pour les achats de formation qui ont été réalisés par l'ANFH.

L'ANFH a donc la responsabilité de sécuriser la passation des marchés et de garantir la qualité des offres sélectionnées.

Actuellement, 600 offres de formations sont disponibles sur la Centrale d'achat et peuvent être redéployées pour votre établissement ou votre groupement.

En 2019, la centrale d'achat sera directement accessible à l'ensemble des établissements via un outil en ligne qui leur permettra de commander une prestation de formation.



ALFRESCO

POUR MUTUALISER LES OUTILS D'ACHAT DE FORMATION

ALFRESCO est un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation.

Cet outil, réservé aux établissements adhérents, mutualise des documents utilisés par les acheteurs de formation, propose des documents types, des fiches pratiques et des guides, et un accompagnement pour l'application des procédures d'achat du code des marchés publics.